



Deshheritage d'un enfant en adoption simple

Par lesequane

Bonjour,

Marié sous le régime de de la communauté d'acquêts, j'ai adopté après sa majorité l'enfant de mon épouse divorcée, en conflit grave actuellement avec cet enfant je voudrais le déshériter de mes biens communautaires. N'ayant pas eu d'enfant légitime avec mon conjoint.

Merci pour votre réponse

Cordialement